

Programme : HST-LHL – Transformation du Système Humanitaire à travers le Leadership Humanitaire Local

Appui financier : OXFAM



RAPPORT FINAL

Atelier national sur l'État des lieux du cadre légal de l'action humanitaire en République Démocratique du Congo

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'atelier national tenu les 03 et 04 novembre 2025 à Kinshasa avait pour objectif principal d'établir un état des lieux exhaustif du cadre légal régissant l'action humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC). Celui-ci a réuni les représentants des ministères sectoriels, agences onusiennes, ONG internationales et nationales, ainsi que les experts juridiques impliqués dans la réforme humanitaire.

Les travaux ont permis d'identifier les principales insuffisances du dispositif juridique actuel : multiplicité des textes, incohérences réglementaires, faible coordination interinstitutionnelle, absence d'une loi spécifique, difficultés de mise en œuvre du Droit International Humanitaire (DIH), manque de financement direct aux acteurs locaux, faible prise en compte des personnes vulnérables et absence d'un mécanisme de reddition de comptes.

Plusieurs recommandations structurées autour de sept axes prioritaires ont été formulées :

- (1) Gouvernance et coordination,
- (2) Financement et durabilité,
- (3) Renforcement des capacités locales,
- (4) Inclusion et protection,
- (5) Nexus urgence–développement–paix,
- (6) Suivi–évaluation–redevabilité,
- (7) Localisation et Grand Bargain.

L'ensemble des participants a exprimé une volonté commune de soutenir la rédaction d'une loi sur l'action humanitaire, considérée comme un pas décisif vers une gouvernance humanitaire plus transparente, efficace et répondant aux principes humanitaires. L'atelier marque ainsi une étape majeure dans le processus national de réforme juridique humanitaire.



1. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est confrontée à des crises humanitaires répétitives dues aux conflits armés, catastrophes naturelles et déplacements massifs de populations. Si les interventions humanitaires se multiplient, le cadre juridique qui les encadre demeure fragmenté, incomplet et insuffisamment harmonisé.

Dans ce contexte, le CONAFOHD RDC, en partenariat avec OXFAM et l'appui financier du ministère Néerlandais des affaires étrangères, a organisé un atelier visant à analyser le cadre réglementaire actuel, identifier les lacunes et formuler des recommandations afin de soutenir l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'action humanitaire.

2. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Première journée – Lundi 03 Novembre 2025



La séance d'ouverture a été présidée par le Coordonnateur national du CONAFOHD RDC, le Dr De-Joseph KAKISINGI. Celui-ci a insisté sur la nécessité de doter le pays d'une loi régissant clairement les interventions humanitaires.

La première présentation a porté sur **l'état des lieux du cadre légal**, mettant en évidence :

- L'hétérogénéité et la dispersion des textes existants ;
- L'absence d'une loi-cadre unifiée ;
- La faible coordination interinstitutionnelle.

Les participants ont complété cet exposé en mentionnant plusieurs références juridiques pertinentes (Constitution, lois sectorielles, décrets). L'après-midi a été consacrée aux travaux de groupes qui ont identifié des lacunes aux niveaux international, régional et national.

2.2. Deuxième journée – Mardi 04 novembre 2025

La journée a débuté par une restitution du rapport synthèse du premier jour. Les présentations techniques ont porté sur :

- **Le Droit International Humanitaire (OCHA)** : principes, obligations, enjeux congolais.
- **La localisation de l'aide (CONAFOHD)** : Grand Bargain, leadership national, mécanismes nationaux.
- **Perspectives pour une loi humanitaire (Ministère des Affaires sociales)** : enjeux et défis.
- **Avant-projet de loi (Cabinet KAKI & Associés)** : méthodologie de rédaction.

Les travaux de groupe ont permis de formuler des **recommandations structurées en sept axes**.



3. PRINCIPAUX CONSTATS

1. Multiplicité et contradiction des textes existants.
2. Absence d'un texte unique régissant l'action humanitaire.
3. Manque de coordination systémique entre acteurs.
4. Faible mise en œuvre du DIH.
5. Insuffisance de financement direct aux organisations locales.
6. Inexistence d'un mécanisme national de redevabilité.
7. Faible inclusion des personnes vulnérables.

4. RECOMMANDATIONS CLÉS

Les recommandations issues des travaux de groupes s'articulent autour de sept domaines prioritaires :

4.1. Gouvernance et coordination humanitaire

- Harmonisation des textes existants ;
- Définition claire des rôles des acteurs ;
- Mise en place d'organes de contrôle et suivi.

4.2. Financement et durabilité

- Objectif : 70 % du financement du FH et 25% des financements globaux directement aux acteurs locaux
- Transparence dans la gestion des fonds destinés à l'action humanitaire ;

- Création de mécanismes nationaux de financement.

4.3. Renforcement des capacités locales

- Formation, transfert de compétences ;
- Vulgarisation du DIH ;
- Pénaliser la violation des principes humanitaires.

4.4. Protection et inclusion

- Priorité aux groupes vulnérables ;
- Intégration du genre et inclusion sociale ;
- Lutte contre les VBG.

4.5. Nexus urgence–développement–paix

- Renforcement de la résilience communautaire ;
- Renforcement de la cohésion sociale.
- Coordination avec les solutions durables

4.6. Suivi–évaluation–redevabilité

- Mécanismes de feedback communautaire ;
- Transparence des rapports et résultats.

4.7. Localisation et Grand Compromis

- Reconnaissance des acteurs locaux comme acteurs humanitaires de première ligne
- Prise en compte de la Voix des acteurs locaux ;
- Financement de qualité : flexible, pluriannuel, tenant compte de frais de gestion et ICR.
- Partenariat équitable entre les agences de nations Unies, les ONGI et les ONGN
- Transfert et partage des compétences
- Partage des risques ;
- Plaidoyer collectif national.
- Responsabilisation du gouvernement

5. CONCLUSION

L'atelier a constitué une avancée majeure dans la réflexion nationale sur le cadre légal humanitaire. L'engagement des parties prenantes confirme la nécessité d'une réforme permettant de renforcer la gouvernance, la souveraineté et l'efficacité des interventions humanitaires.

Les recommandations formulées serviront de base solide à la rédaction d'un avant-projet de loi national sur l'action humanitaire.

ANNEXES

Annexe 1 : Programme de l'atelier

(Retenu en intégralité selon le document officiel.)

Annexe 2 : Liste des participants

(Agences onusiennes, ONG internationales, ONG nationales, gouvernement.)

Annexe 3 : Documents de référence

- Constitution de la RDC (articles 14, 41, 47, 48, 51, 53)
- Loi sur le FONAREV
- Loi 22/0665 sur la protection des victimes
- Décret 21/05 sur la solidarité nationale
- Arrêté N°06 (Centre de monitoring humanitaire)
- Loi 004 sur les ASBL
- Loi 021/2002 sur les réfugiés

Annexe 4 : Synthèse des travaux de groupe

(Principaux points et propositions des 4 groupes.)

LISTE DE PRESENCE

ACTIVITE : Etat des lieux du cadre légal de l'Action Humanitaire en République Démocratique du Congo

Lieu : HOTEL SULTANI RIVER, A venu de l'avenir, Q. Basoko, Commune de Ngaliema, Ville de Kinshasa

Date : du 03 au 04 Novembre 2025

N°	NOM et PRENOM	SEXE	ORGANISATION	FONCTION	Téléphone et E-mail
1	MAKUYA MUJINGA SAMMY	M	SG. Actions Humanitaires	Expert	081400445, samymakuya2@gmail.com
2	Matthieu KIANSUMBA	M	CROIX ROUGE DE LA RDC	Directeur préparateur aux catastrophes	kiasumba@gmail.com
3	Mr. TRIPLON EHUTA	M	CBS	Juridique	0990586870, triplonehuta@gmail.com
4	Célestin MULUMBA	M	WFP	PROGRAM OFFICER	0817006832, celestinmulumba@wfp.org
5	Vincent PILPILI	M	CARITAS CONGO ASBL	PROGRAM OFFICER	0820264586, vincentpilpili3@gmail.com
6	André LUFULUABO	M	CBSE	COM.	0828875601 , adersonkalala2015@gmail.com
7	BYAKE MASUMBUKO Christophe	M	CONAFOHD	Logisticien	christophe@conafohd.org
8	Mr. Jerry KUEYIDIKA	M	CABINET KAKI et ASSOCIES	AVOCAT	0897744174, maitre.jkajidiaka@gmail.com
9	FIDO KAKUMBWA	M	AIDES	Coordonnateur	0970148343 , fidokakumbwa@gmail.com
10	Rebecca WASSY	F	O.I	Rapporteur	rebwassy@gmail.com
11	Dr.De-Joseph KAKISINGI	M	CONAFOHD	Coordinateur National	dejoseph@conafohd.org
12	Mr. Bavon KAKISINGI	M	CABINET KAKI et ASSOCIES	AVOCAT	bkakis@kaki-associes.com
13	Elysée BULUKU MULUDI	F	SG.PLAN	Directeur	ndezebuluku@gmail.com
14	Francis NAKWAFIO	M	Ministère Affaires sociales et Act.Hu	Conseiller	nakwafiofrancis@gmail.com
15	Mr. Jean Luc BAHATI	M	HAKIZANGU/SUWE	Point Focal	+2439917055297
16	Patrick TUJIBIKILE	M	COODEPE	Data Manager	+243813717101
17	Koné SWANTY	M	OXFAM	Advocacy Manager	

18	Florent BABI	M	CONAFOHD	COSET	+243998865210, babi@conafohd.org
19	Dieudonné KALALA	M	CONAFOHD	Chargé de plaidoyer	99843723035, didodjela@gmail.com
20	Elie LOBO	M	O-I	F.W.C	0998434280, lobomingaeliehr@gmail.com
21	Andy BOTOKO	M	ORGABUSATION INDEPENDANTE	Rapporteur	andybotoko@gmail.com
22	Séraphin KAZADI	M	OCHA	H.A.O	kazadi@un.org
23	Juvénal M. MASHAL	M	Ministère du Plan	Conseiller	
24	Patrick SWAMA KAYOMBO	M	Ministère de l'intérieur Protect Civile	C.B EXPERT	swamapatrik@gmail.com
25	Socrate ALENGE	M	CNDH	EXPERT	0898066832
26	MIKOLO VONDA Béni	M	Ministère ASAH SN	EXPERT	0821213107, Benimikolo77@gmail.com
27	Kévin AYAMENDA DEGAZA	M	Ministère ASAH SN	EXPERT	0816467944
28	Victorine MILANDU MONIKA	F	Ministère ASAH SN	Directrice de Partenariat	0850730459
29	Séraphin MAJALIWA MONDO	M	Conseiller au MINAS/ CABINET	Conseiller des ONGs	0994068076, seraphinmajaliwa@gmail.com
30	APO NZUZI	M	RTNC1	Caméraman	nzuziappo@gmail.com
31	Marc MWEDIKAKU	M	FENAPHACO	Assistant	handicapcongo@gmail.com
32	Patrick PINDU	M	FENAPHACO	Coordinateur National	handicapcongo@gmail.com
33	BAKANA ARNAUD	M	Juridique	Cabinet	arnaudsadj@gmail.com
34	Guélor LUKIBI	M	ANGA ONG	Participant	0823244392
35	KIBWANTIKA MUMAY JO	M	HOPE LAND ONG	Participant	0827438427
36	Prof. Déogratias MASTAKI	M	APES	Directeur	0997738579
37	Dr. BATUNDI HANGI	M	FDAPID/FONAHD	Coordonnateur	0810127090, fdapidrdc@gmail.com
38	François LAYINGA	M	CESSI	Directeur	0819577957, francolayika@mail.com
39	TOSHA RISSENE	F	CESSI	Secrétaire	+243833393116,
40	MAPENDO NGOMA	F	SMM	P.C.A	Mapendo2014@gmail.com